

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du jeudi 19 janvier 2023

**Présents:** Roland COUTOU, Yves MONDON, Matthieu HENRY, Didier AFFRE, Bruno BESSIERES, Alain CAUQUIL, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU

**Représentés:**

**Excusés:** Boris BAUWENS, Frédérique BEAUFUME, Pierre-Franck LUYE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Martine LUGAGNE

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 24 novembre 2022.  
Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Monsieur le Maire précise que les points concernant les demandes de subventions FAIC 2023, VRUR 2023 et réseau assainissement Ichis, Foulho, La Prade seront examinés à une séance ultérieure.

**Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2023 - annule et remplace la DE 046 2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget Principal 2022, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il y a donc lieu de prévoir :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	5 500.00 €
- Article 202 Frais d'étude	5 500.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	83 467.62 €
- Article 211 Terrains	1 250.00 €
- Article 213 Constructions	59 029.62 €
- Article 215 Installations, matériel et outillage technique	14 328.00 €
- Article 218 Autres immobilisations corporelles	8 860.00 €

Vote à l'unanimité.

**Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Annexe Eau 2023 - annule et remplace la DE 047 2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget annexe eau 2023, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

Chapitre 21 immobilisations corporelles	42 244.16 €
- Article 215 Installations, matériel et outillage technique	42 244.16 €

Vote à l'unanimité.

# DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

## Décision modificative - Budget Principal

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'effectuer la décision modificative suivante :

### FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges de gestion générale	
Article 6068 Autres matières et fournitures	- 235.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	
Article 66112 Intérêts – Rattachement ICNE	+ 235.00 €

Vote à l'unanimité.

## Demande de dépôt d'archives communales

Le code du patrimoine (article L 212-11 modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art 61) prévoit le dépôt aux archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants.

La commune conserve la propriété des archives tandis que les archives départementales en assurent le classement, la conservation (voire la restauration) et la communication au public.

Le dépôt concerne « les registres d'état civil de plus de 120 ans et les archives antérieures à 1921 à l'exception des documents cadastraux qui restent tous en mairie quelque soit leurs âges.

Le conseil municipal décide dans un souci de bonne conservation des documents, de déposer aux archives départementales de l'Hérault les archives suivantes de la commune de Prémian :

- 36 registres paroissiaux et état civil de 1676 à 1902
- table décennale 1793-1843
- cahier de délibération 1855-1885
- 4 registres de délibération 1855-1885, 1878-1895, et 2 de 1895-1920
- 6 mètres linéaires de documents divers, vrac d'archives, datant du 19ème et début du 20ème siècle
- un grand carton de déclarations de récolte.

Un carton concerne les archives de l'école, ces documents ne sont pas la propriété de la commune mais relèvent de l'éducation nationale, d'où une demande de dépôt aux archives départementales de l'Hérault.

Les archives de l'ancienne coopérative fruitière des vallées du Jaur et de l'Orb qui ont un statut d'archives privées sont également conservées en mairie, elles représentent un véritable intérêt historique pour le département. Le conseil municipal souhaite en faire dépôt aux archives départementales de l'Hérault.

Vote à l'unanimité

## Demande de subventions relative à la réhabilitation du bâtiment communal de la Mairie/Ecole en salle multi activités : médiathèque, salle d'évolution périscolaire et salle des associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DE\_024\_2022 du 31 Mars 2022, la commune s'est engagée dans la réalisation d'une étude pour la réhabilitation du bâtiment de la Mairie/Ecole en salle multi activités depuis 2017 afin de mutualiser les espaces existants dédiés actuellement à l'accueil de la Mairie, à l'école maternelle et primaire et à une salle des fêtes. La commune a le projet de réhabiliter les 2ème et

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE PREMIAN

3ème étage de ce bâtiment (ancienne mégisserie) pour y créer une médiathèque, une salle d'évolution périscolaire et une salle des associations avec la mise en sécurité incendie du 3ème étage.

Monsieur le Maire indique que la commune a fait appel à une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Hérault Ingénierie pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment à réhabiliter se compose de 3 étages; seuls les 2ème et 3ème étage feront l'objet de travaux d'aménagement et d'équipement. Les étages étant actuellement inoccupés, la commune indique que le bâti est sain et a fait l'objet de travaux d'isolation en intérieur ainsi que l'installation d'un ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite menant notamment aux 2ème et 3ème étage, objets du projet.

Monsieur le Maire informe qu'une étude d'Avant-Projet (APD) en décembre 2022 par le Cabinet Plaire, maître d'œuvre, estime un montant total de travaux de 604 880€ HT (honoraires architecte, honoraires CSPS, honoraires bureau de contrôle compris) pour la totalité du projet.

Monsieur le Maire Informe que cette opération fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR/DSIL), de la Région, du Département ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales. L'opération sera également présentée au Programme Opérationnel du contrat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Vote à l'unanimité.

SEANCE LEVEE A 20h00

**La Secrétaire de séance :**  
**Martine LUGAGNE,**



**Le Maire :**  
**Roland COUTOU,**



**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 19 janvier 2023**  
**par date**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
19/01/2023	DE_001_2023	Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2023 - annule et remplace la DE_046_2022	1
19/01/2023	DE_002_2023	Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Annexe Eau 2023 - annule et remplace la DE_047_2022	2
19/01/2023	DE_003_2023	Décision modificative - Budget Principal	3
19/01/2023	DE_004_2023	Demande de dépôt d'archives communales	4
19/01/2023	DE_005_2023	Demande de subventions relative à la réhabilitation du bâtiment communal de la Mairie/Ecole en salle multi activités : médiathèque, salle d'évolution périscolaire et salle des associations	5